



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 2 – SAISON 2019/2020

Réunion du :	19/08/2019
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	M. BOURNEL Jean-Luc, M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. COIFFARD Albert, M. LECHAT Hubert, M. PIOU Patrick
Excusé(s) :	M. GABORY Vincent, M. GASTINEAU Rémy, M. JEANNETEAU Yannick, M. PHILIPOT Christophe, M. PIRIOU Bernard
Invité(s) :	
Assiste :	

1. Approbation PV

Le procès-verbal suivant est approuvé :

- PV n° 1 du 11/07/2019

2. Nouvelles ententes autorisées pour la 1^{ère} phase 2019/2020

La CDJ prend note des nouvelles ententes constituées depuis le 11 juillet :

U19

E/PELLOUAILLES CORZE – SEICHES MARCE AS (PV n° 1 du 11 juillet 2019)

U17

E/BAUGE EA BAUGEOIS 2 – BEAUFORT EN VALLEE 3
E/GJ MAY BE LEGER 2 – ST GEORGES TREM FC 2
E/GJ ST FLORENT MESNIL – GJ ST QUENTIN POIT 2
E/GJ ST MELAINE JUIGNE – MURS ERIGNE ASI 2 (PV n° 1 du 11 juillet 2019)
E/MORANNES ES – ST DENIS D'ANJOU
E/VERNOIL VERNANTES – GJ JUMELLES SPJ2B 2

U15

E/ BEAUPREAU CHAPELLE 2 – BOURGNEUF STE CHRIST 2
E/ CHAMPTOCEAUX CASTELV – BOUZILLE MARILLAIS 2 – LIRE DRAIN 2
E/GJ CHEMILLE MEL MAUG 2 – ANDREZE JUB JALLAIS 2
E/STE GEMMES ANDIGNE 2 – SEGRE ESHA 2
E/TILLIERES ARC 2 – LE FIEF GESTE FC 2
E/ VERNOIL VERNANTES – GJ JUMELLES SPJ2B

3. Engagements

La Commission fait le point sur la situation des engagements depuis le 11 juillet.

3.1. Suppressions d'engagements (15)

- En U19 :

- ANGERS DOUTRE SC
- GJ TESSOUALLE PUY
- ST LAMBERT LEVEES

- En U17 :

- AMBILLOU ASVR
- BEAUFORT EN VALLEE (engagement en Championnat régional)
- BEAUFORT EN VALLEE 3
- BEAUPREAU CHAPELLE 3
- CHAMPIGNE QUERRE AG
- GJ CHEMILLE MEL MAUG 3

- En U15 :

- CHAMPIGNE QUERRE AG
- CHAZE VERN ANJOU AS
- CHOLET ASPTT FOOT 2
- GJ JUMELLES SPJ2B
- LE FIEF GESTE FC 2
- SEGRE ESHA 2

3.2. Nouveaux engagements (21)

- En U19 :

- ANDARD BRAIN ES

- En U17 :

- ANDARD BRAIN ES
- ANGERS SCA 2
- GJ MAY BE LEGER 2
- GJ ST QUENTIN POIT
- MURS ERIGNE ASI
- NOYANT ASD NOYANTAIS
- ST GEORGES TREM FC
- TILLIERES ARC 2

- En U15 :

- ANDARD BRAIN ES
- ANDARD BRAIN ES 2
- ANGERS SCA 2
- GJ ST QUENTIN POIT
- GJ ST QUENTIN POIT 2
- MURS ERIGNE ASI
- MURS ERIGNE ASI 2

- NOYANT ASD NOYANTAIS
- SAUMUR BAYARD AS 2
- ST GEORGES TREM FC
- ST GEORGES TREM FC 2
- STE GEMMES ANDIGNE 2

3.3. Pointage des engagements au 19 août 2019

	U14	U15	U17	U19
D1	7	39	40	31
D2		40	26 (puis 28 après modifications)	-
D3		56	37 (puis 35 après modifications)	-
Total	7	135	103	31

4. Tableaux d'accessions et rétrogradations

La CDJ évoque les tableaux des accessions et des rétrogradations entre la première phase et la seconde phase de la saison 2019-2020. Ils seront élaborés en fonction du nombre et du niveau des engagements et ensuite présentés au Comité de Direction du District pour être validés et mis en ligne sur le site avant le début des Championnats.

5. Horaires

La Commission enregistre les horaires choisis par les clubs pour leurs rencontres à domicile.

Les horaires des rencontres en U14 sont les mêmes qu'en U15 (10 h 30 le samedi et 10 h 30 le dimanche).

L'accord est donné pour les matches fixés le samedi à 18 heures pour les U17 et les U19, sous réserve d'évoluer sur un terrain équipé d'un éclairage homologué.

Les clubs n'ayant pas rendu réponse dans les délais ou n'ayant pas précisé leur choix dans les cas d'éclairage non homologué se verront attribuer l'horaire officiel pour la première phase : 10 h 30 le samedi pour les U14 et les U15, 10 h 30 le dimanche pour les U17 et les U19.

6. Clubs n'ayant pas adressé de confirmation des engagements dans les délais

Des clubs n'ont pas confirmé leurs engagements avant la date limite malgré les rappels :

- ANGERS SCA
- BOUZILLE MARILLAIS
- CHATELAIS NYOISEAU
- GJ CANTENAY ASF
- GJ POUANCE COMBREE
- GJ ST MELAINE JUIGNE

- LE PUY VAUDELNAY ES
- ST ANDRE ST MACAIRE
- ST AUBIN JS LAYON
- ST LAMBERT LEVEES
- ST MATH MENITRE
- ST MELAINE/AUBANCE
- STE GEMMES/LOIRE O
- VILLEVEQUE SOUCELLES

Cette liste est transmise au Comité de Direction du District pour suite à donner.

7. Constitution des groupes

La Commission a cherché à respecter au maximum les vœux des clubs. Deux changements ont toutefois été effectués pour éviter de former des groupes de seulement 6 équipes en U17 D2 : 2 équipes sont passées de D3 en D2. Les Présidents des clubs concernés ont été informés.

En U19, 4 groupes de D1 (3 de 8 et 1 de 7 équipes).

En U17, 5 groupes de D1 (5 de 8 équipes), 4 groupes de D2 (4 de 7 équipes) et 5 groupes de D3 (5 de 7 équipes).

En U15, 5 groupes de D1 (4 de 8 et 1 de 7 équipes), 5 groupes de D2 (5 de 8 équipes) et 7 groupes de D3 (7 de 8 équipes).

En U14, 1 groupe de 7 équipes.

8. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs.

Le fait que cette saison le calendrier U17 ne soit pas identique au calendrier U15 et U14 ne permet pas de respecter totalement les vœux d'alternance ou de concordance entre ces catégories. La Commission a surtout veillé aux vœux entre 2 ou 3 équipes d'une même catégorie.

Prochaine réunion :

☞ *Le jeudi 3 octobre 2019 à 19 h 00 : réunion plénière*

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. MERLET Xavier	M. LECHAT Hubert